

Info relais

Le journal du relais petite enfance de Villers-lès-Nancy

LES MATINÉES D'ÉVEIL : POURQUOI ? COMMENT ? DANS QUELS OBJECTIFS ?

Le référentiel national des RPE (CNAF, 2021) précise que : « Le RPE propose des ateliers d'éveil où se rendent les professionnels de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils accueillent. Ces temps constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants ainsi qu'un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci. »

Les matinées d'éveil se déroulent de 9h à 11h. Elles sont gratuites et ouvertes aux assistants maternels, gardes à domicile et parents-employeurs. Pour une bonne organisation, il est demandé de s'inscrire aux matinées et de prévenir en cas d'absence. (Mail, sms ou directement auprès de la responsable).

Pour l'enfant, c'est l'occasion d'explorer un nouvel espace de jeu, d'expérimenter la vie en groupe, de découvrir la richesse des interactions entre enfants, de faire connaissance avec d'autres adultes...

Pour les assistants maternels, ce lieu permet d'échanger et de s'informer entre professionnels, d'accompagner et d'observer l'enfant dans des expériences nouvelles et à travers des activités.

Une séance se déroule en différents temps :

- **Accueil et jeux libres** : Temps de transition entre le domicile et le RPE, l'enfant a besoin d'observer et prendre ses repères aux côtés de l'adulte « référent » qui l'accompagne.
- **Regroupement autour de chansons et comptines** : C'est un temps de transition entre le jeu individuel vers l'activité de groupe. Dédié à l'écoute, au langage, il engage une participation active où l'enfant et l'adulte font appel à leur mémoire, au rythme et à la musicalité.

- **Activité programmée** : Elle est proposée mais ne doit pas être imposée à l'enfant. L'adulte doit faire avec l'enfant et non à sa place. Il n'y a pas d'obligation de résultat, juste la recherche de plaisir et de découverte pour l'enfant. Les adultes accompagnent les enfants et participent à la mise en place et au rangement de l'activité.

- **Jeux libres** : Après le temps contraint de l'activité, l'enfant a besoin d'un temps où il peut, à nouveau, librement exprimer ses besoins et envies (mouvement, intérêt pour d'autres jeux...)

- **Rangement collectif** : Il permet de responsabiliser les enfants et de les

sensibiliser à l'importance de remettre les choses à leur place. L'adulte se doit d'être moteur de ce temps et exemplaire pour l'enfant.

Après le rangement, **un regroupement est proposé autour de contes et d'histoires** : c'est un temps calme, d'écoute et de retour au calme servant de rituel avant le départ. Si l'assistant maternel se trouve dans l'impossibilité d'y assister (ex Repas d'un nouveau-né à donner), il devra s'éclipser en toute discrétion, en amont idéalement, afin de ne pas troubler la concentration nécessaire du petit groupe d'enfants.

L'esprit d'équipe, d'entraide et de solidarité sont les maîtres mots de ces temps. Les propos désobligeant, les jugements et les attitudes irrespectueuses envers collègues ou enfants ne sont pas acceptés. De même, un langage adapté est demandé.

Les assistants maternels sont responsables des enfants qu'ils accueillent durant toute la séance. Ils doivent veiller à leur sécurité tant physique qu'affective. Il appartient à l'assistant maternel d'apporter le nécessaire pour les enfants : changes, couches, doudous... Un espace dédié à la sieste d'un enfant est possible. Les assistantes maternelles sont tenues à un devoir de discrétion professionnelle par le respect de la vie privée de chacun.

La maladie de l'enfant n'est pas une cause d'éviction. Néanmoins pour son confort et selon son état physique, il pourra être conseillé à l'assistant maternel d'annuler sa participation.

L'usage du téléphone portable (appel, sms) est proscrit, sauf urgence. L'adulte doit rester disponible pour l'enfant. Il doit être en capacité d'observer directement les réactions des enfants, sans l'intermédiaire d'un écran, afin de rebondir sur leurs découvertes, expérimentations, les soutenir dans le langage ou encore dans l'expression de leurs émotions.

Les participants s'engagent à photographier de façon raisonnable uniquement les enfants dont ils ont la responsabilité, afin de respecter le droit à l'image de chacun.

L'accord des parents est obligatoire pour autoriser la fréquentation du RPE par les enfants. Il doit être dûment formalisé entre les parents et l'employé dans le contrat de travail.

LIENS UTILES

Facilitez vos démarches en ligne !

www.caf.fr

Faites vos demandes de prestations familiales et de formulaires en ligne.

www.monenfant.fr

Une mine d'informations pour vous accompagner dans la vie de parents : recherche géolocalisée d'un mode d'accueil : crèches, assistants maternels, services de garde à domicile, accueil de loisirs, coûts et aides...

www.pajemploi.urssaf.fr

Employeurs, assistant maternel ou garde d'enfant à domicile : de nombreux modèles de documents (contrats de travail...) et explications pour vous accompagner dans votre relation de travail.

http://meurthe-et-moselle.fr/actions/enfance-famille/modes-de-garde/choisir-un-assistant-maternel

Accédez à la liste des assistants maternels agréés.

www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/N20383

Fiches pratiques pour les assistants maternels et pour le particulier employeur

DDETS de Meurthe-et-Moselle: Inspection du travail et Service de Renseignements en droit du travail

23 bd de l'Europe
à Vandœuvre-lès-Nancy
Service renseignements en droit du travail : 0806 000 126 (appel non sur-taxé)
Standard tél : 03 83 50 39 00 de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30

ddets-direction@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Accueil sur RDV uniquement :
<https://www.smartagenda.fr/pro/directe-grand-est/rendez-vous/>

RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DU RELAIS



Éveil Nature



Éveil Musical



Séance photo



Éveil Artistique

À FAIRE

GAUFRES À LA BANANE - sans œuf, sans sucre, option chocolat, la recette rapide et réconfortante des premiers jours pluvieux d'automne :

Pour 4 petites gaufres :

- 1 banane mûre (environ 120g)
- 100 g de farine
- 100 ml de lait de vache ou lait végétal (avoine)
- Un peu d'huile pour les plaques du gaufrier
- Quelques pépites de chocolat (facultatif)

Faire chauffer le gaufrier. Écraser une banane à point / bien mûre, jusqu'à ce que sa texture devienne « gélatineuse/gluante ». Ajouter la farine, puis le lait et les pépites de chocolat. Bien battre le mélange. Huiler les plaques du gaufrier à l'aide d'un pinceau ou d'un essuie-tout avant de cuire 5 min (à adapter selon le gaufrier).
Miam !



UN PEU D'HISTOIRE : LE MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL

Autrefois on parlait de nourrice, de nounou, de gardienne ou de bonnes d'enfants : les nourrices « *au loin* » ou nourrices de campagne, où les parents envoyaient leurs enfants et ne les voyaient que tous les deux ou trois ans. Et les nourrices « *sur lieu* », jeunes mères qui venaient à la ville se louer comme nourrice dans une famille bourgeoise. C'est à la fin du XVIII^e siècle, alors que le taux de mortalité infantile atteint 75 %, que le législateur se préoccupe pour la première fois du métier de nourrice, en instaurant un code de ses droits et devoirs en 1781.

Au 19^e siècle, la croissance urbaine et le développement du travail des femmes va intensifier la mise en nourrice. **Mais le métier d'assistant maternel n'existe officiellement que depuis 1977.**

Une première loi, le 17 mai 1977 statue sur la profession : une nouvelle appellation « *assistante maternelle* » se substitue au terme de nounou ou gardienne. L'agrément, qui n'est alors valable qu'un an, est obligatoire et déjà ouvert aux hommes : rémunération minimum, droits aux congés payés, à une couverture sociale, à une formation : **tout s'organise.**

En 1992, la profession connaît une forte progression. Cela est dû, d'une part à l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA) versée par la CAF qui est majorée et à l'instauration d'une déduction fiscale pour les parents-employeurs et, d'autre part, une nouvelle loi qui rénove le statut juridique : passage de l'agrément à 5 ans (Celui-ci devient national, avec la création d'un formulaire identique pour tous) et où apparaissent formation obligatoire de 60h, examen médical, obligation d'une assurance professionnelle, indemnités d'entretien et de repas : **le cadre de la profession se précise.**

Il faudra attendre janvier 2005 pour qu'une première convention collective des assistantes maternelles du particulier employeur soit applicable et apporte un certain nombre de réponses aux revendications des assistantes maternelles, tant du point de vue de leur professionnalisation que de leurs conditions de travail.

En affirmant par exemple le caractère légitime de la mensualisation de leur rémunération, la reconnaissance des frais auxquelles elles doivent faire face en accueillant des enfants, la nécessité d'un contrat de travail écrit et l'obtention d'un bulletin de salaire mensuel à date fixe, mais aussi en instaurant un régime de prévoyance pour prévenir les pertes de salaire en cas de maladie ou d'accidents, le texte de cette convention et de ses annexes leur permet de diminuer nettement la précarité de leur situation.

La création des Relais Petite Enfance : Anciennement Relais Assistants Maternels (RAM), créés en 1989, à l'initiative de la Caisse Nationale des Allocations

Familiales (CNAF), ils ont pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil au domicile des assistants maternels, prévenir le sentiment d'isolement des professionnels, lutter contre le travail illégal et favoriser la mise en relation des parents et des assistants maternels agréés. L'existence et les missions des RAM ne sont reconnues par le législateur qu'en 2005 et inscrites au sein du Code de l'action sociale et des familles (Casf).

Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : les Relais deviennent ainsi des points de référence et des sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil. L'ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 modifie la dénomination d'origine « *Relais assistantes maternelles* » (RAM) en « *Relais petite enfance* » et marque le point d'orgue de cette réforme.

Réforme majeure en 2009 : la loi de financement de la sécurité sociale autorise les assistantes maternelles à travailler hors de leur domicile, dans un local commun. Mais la procédure permettant ces regroupements s'avérant trop complexe, un nouveau dispositif est créé par une loi du 9 juin 2010 : la « maison d'assistants maternels » (MAM).

Et enfin, en 2021, la refonte de la convention collective, applicable au 1^{er} janvier 2022 prévoit plusieurs avancées, dont le versement d'une indemnité de départ à la retraite, des majorations de salaire et de nouveaux droits.

Et demain ?

Le nombre de naissances futures, l'essor de nouveaux modes d'accueils tels que les micro-crèches, l'attractivité du métier, la sécurisation du cadre d'exercice sont autant de variables qui influencent sur la pérennité de la profession. Les voyants sont au rouge : le nombre de professionnelles ne cesse de baisser depuis 2014, car nombre d'entre elles atteignent ou vont bientôt atteindre l'âge de la retraite et ne sont pas remplacées par un nombre suffisant de nouvelles professionnelles.



PROGRAMME SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2023

Sur inscription au 06 49 24 38 14 ou rpe.villers@villerslesnancy.fr
Ouverts aux assistants maternels, gardes à domicile et parents-employeurs

LES ATELIERS D'ÉVEIL DU RELAIS - DE 9H À 11H

| | PLACIEUX | CLAIRLIEU |
|---|------------------------------|----------------------|
| RETROUVAILLES | mardi 12 septembre | jeudi 14 septembre |
| C'EST L'AUTOMNE | mardi 19 septembre | jeudi 21 septembre |
| ÉVEIL MUSICAL avec Marie | mardi 26 septembre | jeudi 28 septembre |
| ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL ET EVEIL ARTISTIQUE AVEC ANGÉLIQUE : RUPESTRE ! | mardi 03 octobre à Paul Adam | |
| SEMAINE DU GOÛT | mardi 10 octobre | jeudi 12 octobre |
| ÉVEIL MUSICAL avec Marie | mardi 17 octobre | jeudi 19 octobre |
| ÉVEIL ARTISTIQUE avec Angélique : les paysages sensibles de Joan | mardi 7 novembre | jeudi 9 novembre |
| MOTRICITÉ FINE : Sable magique - Séance sans écran | mardi 14 novembre | jeudi 16 novembre |
| MOTRICITÉ GLOBALE : On danse tous ! | mardi 21 novembre | jeudi 23 novembre |
| BLACK AND WHITE | mardi 28 novembre | mercredi 29 novembre |

LIEUX D'ACCUEIL À VILLERS-LÈS-NANCY :

• **Placieux** - Centre socioculturel du Placieux, 16 boulevard du docteur Cattenoz

• **Clairlieu** - Espace Marcel Pagnol, rue Pierre de Coubertin

• **Paul Adam** : Résidence Autonomie, 1 Rue Jean-Giraudoux

LES FORMATIONS, ÉCHANGES & SOIRÉES THÉMATIQUES

• SEPTEMBRE

• **PROJET PHOTO** : Sélection de photographies pour l'exposition & rédaction des légendes

Samedi 9 septembre - 8h30 > 10h30 - Centre socioculturel du Placieux

• **RÉUNION D'INFORMATIONS SUR LES RETRAITES, LA PRÉVOYANCE ET LES AIDES SOCIALES DES ASSISTANTS MATERNELS**

avec Particulier Emploi, en partenariat avec l'ensemble des RPE de la Métropole

Lundi 18 septembre - 19h - Salle Raugraff, Nancy

• **CAFÉ-ÉCHANGES** Sur les risques domestiques, en partenariat avec O2

Mercredi 27 septembre - 9h30 > 11h - Centre socioculturel du Placieux

• **FORMATION « RISQUE ET SÉCURITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS AVEC LES ENFANTS »**

Organiser les déplacements scolaires et extrascolaires et assurer la sécurité de l'enfant en respectant les normes en vigueur

Samedis 16 & 30 septembre - Centre socioculturel du Placieux - Infos & inscription auprès de l'IFP : 03 83 54 63 67

• OCTOBRE

• **CAFÉ-ÉCHANGES** Sur les risques domestiques, en partenariat avec O2

Mercredi 4 octobre - 9h30 > 11h - Espace Marcel Pagnol, Clairlieu

• **FORMATION « SOUTENIR LA PARENTALITÉ AU QUOTIDIEN »**

Cerner les enjeux de la parentalité, afin de soutenir les familles dans leur rôle auprès de l'enfant

Samedis 14 & 21 octobre - Résidence d'autonomie Paul Adam - Infos & inscription auprès de l'IFP : 03 83 54 63 67

• NOVEMBRE

• **RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU RPE** : Suivi de l'action et des projets du RPE

Mardi 7 novembre 15h30 - Mairie de Villers-Lès-Nancy

• **JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS :**

Vendredi 10 novembre - Salle Jean Ferrat - 18h > Vernissage de l'exposition photo sur le métier

d'assistant maternel & 20h > Spectacle-Débat « Nounous » : Drôle et interactif, composé de saynètes

illustrant le quotidien des assistants maternels, pour rire et échanger sur les difficultés du métier

• **JOURNÉE D'ANIMATIONS AUTOUR DE L'ALIMENTATION** : concours de cuisine, stands de jeux et d'informations, spectacle jeune public...

Mercredi 22 novembre - Centre Social Jolibois, Nancy

• **SOIRÉE D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES SUR LE REPÉRAGE DES SIGNES DE MALTRAITANCE**

avec l'équipe de PMI

Jeudi 23 novembre - 19h30 - Château du Charmois, Vandœuvre-Lès-Nancy

• **FORMATION « SOUTENIR LA PARENTALITÉ AU QUOTIDIEN »**

Samedi 25 novembre - Résidence d'autonomie Paul Adam - Infos & inscription auprès de l'IFP : 03 83 54 63 67

À NOTER DANS LES AGENDAS

• **SPECTACLE DE NOËL** avec Marie
Mardi 19 décembre matin - Salle Dérout

• **SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE** : « Viens, je t'emmène ! » se laisser guider par l'enfant
Du 18 au 23 Mars 2024

• **MATINÉE D'INFORMATIONS SUR LA FORMATION CONTINUE** : présentiel / distanciel, organismes de formation, financements...
Samedi 30 mars 2024 matin - Salle des Fêtes de Laneuville-Devant-Nancy